

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 14 mars 2022

Communiqué de presse

Guerre en Ukraine : informations et rappels liés à une éventuelle augmentation de la menace en Europe et en Suisse

La situation actuelle en Ukraine fait remonter des craintes quasiment disparues depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, la population se pose des questions légitimes quant aux menaces auxquelles elle pourrait être exposée. Elles concernent en particulier d'éventuels préparatifs que devraient effectuer les ménages par rapport aux biens courants de consommation, les éventuelles pénuries d'énergie ou encore l'accès aux abris de protection civile.

Depuis un peu plus de deux semaines, la guerre en Ukraine laisse apparaître une montée des risques dans plusieurs secteurs, également pour les populations pour le moment épargnées par ce conflit, en Europe notamment mais également en Suisse. A ce titre, la section cantonale de la Protection de la population transmet les informations et rappels suivants :

Risques liés à la radioactivité

La Centrale nationale d'alarme (CENAL) suit de très près l'évolution de la situation en Ukraine et est en contact permanent avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En sa qualité d'autorité compétente en matière d'alarme, elle reçoit des informations officielles de la part de l'AIEA. La Confédération renonce actuellement à ordonner d'éventuelles mesures de protection en cas d'attaque nucléaire comme la mise à l'abri de la population dans des lieux fermés ou des abris.

Comprimés d'iode

Compte tenu du risque d'accident nucléaire, il apparaît indispensable aujourd'hui que **chaque habitant-e dispose d'une boîte de comprimés d'iode**. En lien avec l'ordonnance fédérale sur la distribution des comprimés d'iode, chaque habitant-e du canton du Jura (y compris les enfants nés jusqu'à la fin 2013) a reçu une boîte en 2014 qu'il doit conserver à son domicile. Pour les nouveaux habitants ou lors de naissance, les communes distribuent un bon par personne et ces dernières doivent l'échanger dans les pharmacies et les drogueries. Les pharmacies ou drogueries ne peuvent distribuer qu'une boîte par personne. Celles ayant perdu leur boîte peuvent s'en procurer une en payant une somme de 5.-/boîte directement auprès d'une pharmacie. **Les comprimés d'iode ne devront être pris que sur ordre exprès des autorités sanitaires, ce qui n'est pas le cas dans la situation actuelle.** La posologie est spécifiée dans la boîte (idem pour les enfants). A noter qu'il est important que les personnes sous traitement iodé ou en traitement pour la thyroïde ou encore allergiques ou intolérantes à l'iode en parlent à leur médecin.

Abris antiatomiques

Le canton du Jura dispose d'un taux de couverture de plus de 100%, autrement dit, toute la population sera en mesure de se protéger dans un abri en cas de survenance d'un événement grave. Sur l'ensemble du territoire suisse, quelque 365 000 abris privés et publics offrent environ 9 millions de places protégées à la population, ce qui correspond à un taux de couverture également de plus de 100 %. Les cantons établissent et actualisent régulièrement leur planification d'attribution.

Au quotidien, les abris sont principalement utilisés à d'autres fins, par exemple comme caves, entrepôts ou locaux associatifs. En cas de besoin, ils peuvent être aménagés en peu de temps pour protéger la population. Les abris sont conçus de manière à permettre des séjours plus ou moins longs (de quelques heures à plusieurs jours). La préparation des abris (vider, aménager), n'a cependant lieu que sur ordre des autorités. **La situation actuelle ne l'exige pas à ce stade et la population sera avertie de l'attribution dans les abris si la situation en matière de sécurité évoluait défavorablement.**

Pénurie d'énergie

Pour le moment, aucune mesure n'a été ordonnée par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE). Cet Office est chargé, entre autres, de constituer des réserves obligatoires. L'impact le plus important actuellement est la hausse massive du coût du gaz et des hydrocarbures. Le rationnement de l'essence figure parmi les toutes dernières mesures à entrer en ligne de compte. Il est néanmoins recommandé à la population de penser à **acheter des piles pour les radios portatives et des bougies en cas de coupures d'électricité.**

Provisions de secours

En tout temps, l'Approvisionnement économique du pays (AEP) conseille de disposer d'un stock de **plusieurs litres d'eau par personne et de nourriture pour une semaine. Une réserve de médicaments doit également être constituée.** Dans la situation actuelle, il faut toutefois éviter les provisions superflues.

Que faut-il faire si une d'alarme réelle était déclenchée ?

En cas de danger avéré, les autorités alerteront la population au moyen des sirènes et diffuseront les consignes de comportement via les radios, via le Teletext et ou encore via l'application [Alertswiss](#). L'Office fédéral de la protection de la population recommande d'**installer l'application Alertswiss** sur son smartphone.

Personne de contact:

Damien Scheder, chef de la section de la protection de la population, 078 632 21 14.